

# Aide à la rénovation thermique et énergétique

## MEL

### Présentation du dispositif

La MEL aide les entreprises à financer la rénovation thermique et énergétique de leurs locaux.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux petites entreprises industrielles, productives et/ou de services aux industries qui souhaitent s'engager dans la transformation durable de leur entreprise.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Ce dispositif prend la forme d'une auto-évaluation gratuite (incidence environnementale et sociétale) et d'un soutien financier à la rénovation des bâtiments.

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses liées aux travaux :

- d'amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments,
- d'amélioration de leur performance énergétique, de la gestion des eaux et des déchets ,
- de végétalisation, notamment des toitures...

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est une subvention plafonnée à 40% des dépenses éligibles, elle peut être comprise entre 10 000 € et 200 000 €.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

##### — Au près de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la MEL à [serveco@lillemetropole.fr](mailto:serveco@lillemetropole.fr) ou N° vert : 0 800 711 721 (service et appel gratuits).

---

## Organisme

### MEL

#### Métropole Européenne de Lille

- **Pôle développement économique et emploi**

1, rue du Ballon

CS 50749

59034 LILLE CEDEX

Téléphone : 03 20 21 22 23

Télécopie : 03 20 21 22 99

E-mail : [serveco@lillemetropole.fr](mailto:serveco@lillemetropole.fr)